



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 246/2025

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)

**CRÉATION D'UN EMPLACEMENT PERMETTANT L'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE
AU 3 PLACE COLIGNY**

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret),

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réserver un emplacement de stationnement afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder au n°3 place Coligny.

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature sont interdits sur la place de stationnement devant le n°3 place Coligny afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se rendre au n°3 place Coligny.

Article 2 :

Une signalisation réglementaire sera implantée à l'emplacement prévu à cet effet.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de Châtillon-Coligny,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le responsable du service voirie,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châtillon-Coligny, le 17 décembre 2025

Publication ou notification du : 17/12/2025

Florent DE WILDE
Maire de Châtillon-Coligny

